



# REGLEMENT PARTICULIER 10<sup>ème</sup> SLALOM DE GÉOPARC

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

## L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

(ORGANISATEUR ADMINISTRATIF)

Avec le concours de

## GÉOPARC - BH PROMO

(ORGANISATEUR TECHNIQUE)

**ORGANISENT LES 8 & 9 MAI 2024**

Un slalom dénommé :

## 10<sup>ème</sup> SLALOM DE GÉOPARC – St. DIE DES VOSGES

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms.
- Le Championnat et le Challenge du Luxembourg des Slaloms.
- Le Championnat des Slaloms de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.
- Le Challenge des Slaloms de l'ASA Mirecourt.
- Le Challenge Commissaires 2024 de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand-Est sous le numéro 9. en date du 23/01/2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 90 en date du 23/01/2024

VISA LIGUE GRAND EST

VISA FFSA

### Organisateur technique

**Nom :** GÉOPARC – BH PROMO

**Adresse :** Rue Dieudonnée Dubois, 88100 Saint-Dié des Vosges

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

- **Organisateur Technique « GEOPARC »**  
Mr Arnaud HILDENBRAND – Directeur Géoparc
- **Organisateur Administratif « ASA MIRECOURT »**  
Mr Paul-Emile REMY – Président ASA Mirecourt
  
- **Président du Collège des Commissaires Sportifs :** Jean-Charles BIDAL Licence n° 1625 - 0305
- **Membre du Collège des Commissaires Sportifs :** Gilbert HORALA Licence n° 12674 - 0313  
Didier GERARDIN Licence n° 19652 - 0308
  
- **Directeur de Course :** Thierry STOECKLE Licence n° 3500 - 0305
- **Directeur de Course Adjoint :** David CLAUDE Licence n° 221403 - 0308
  
- **Responsable Commissaires Techniques :** Emile TENA (A) Licence n° 124085 - 0305
- **Commissaires Techniques :** Gérard PROTOIS Licence n° 1906 – 0321  
Denis DERCHE Licence n° 33547 – 0314  
Xx (Lux) Licence n° xx - LUX
- **Aide vérifications techniques :** Fabienne DERCHE Licence n° 121913 - 0314
  
- **Chargé des relations avec les concurrents :** Gérald LAURENT Licence n° 2310 - 0314
  
- **Chronométreurs :** Françoise FRANCHI Licence n° 214894 - 0305  
Christian GERMAIN Licence n° 12893 - 0305
  
- **Classement :** Gérard PEUREUX Licence n° 11719 - 0305
  
- **Médecin :** Dr M.WIEDENKELLER Licence n° 146262 - 0323
  
- **Chargé de la mise en place des moyens :** Circuit Géoparc
  
- **Vérifications administratives :** Franck REMY Licence n° 17150 - 0305  
Jean-Marc BILDÉ Licence n° 5404 - 0305  
Alexandra PELLETEY Licence n° 326049 - 0305
  
- **Accueil officiels :** Paul-Emile REMY Licence n° 260120 - 0305  
Jean-Marc BILDÉ Licence n° 5404 - 0305
  
- **Accueil commissaires :** Alexandra PELLETEY Licence n° 326049 - 0305

## 1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : vendredi 3 mai 2024 à minuit.
- Publication de la liste des engagés : dimanche 5 mai 2024 à 20h sur [www.asamirecourt.com](http://www.asamirecourt.com)
- **Vérifications administratives obligatoires** : Mercredi 8 mai 2024 de 16h00 à 19h00.  
*Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :*  
*Jeudi 9 mai de 7h00 à 8h00.*
- **Vérifications techniques obligatoires** : Mercredi 8 mai 2024 de 16h15 à 19h15.  
*Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :*  
*Jeudi 9 mai de 7h15 à 8h15.*
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :  
Jeudi 9 mai 2024 à 8h45
- Briefing des commissaires : Jeudi 9 mai 2024 à 8h15 sur la ligne de départ.
- **Reconnaitances pédestres\*** : **Jeudi 9 mai 2024 de 7h00 à 8h30.**
- **Briefing des pilotes** : **Jeudi 9 mai 2024 à 8h30 sur la ligne de départ.**
- **Essais chronométrés 1** : **Jeudi 9 mai 2024 de 9h00 à 10h30**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :  
Jeudi 9 mai à 10h45 - Paddock Couvert – Prégrille - Circuit Géoparc.

\*La reconnaissance pédestre est autorisée seulement pendant ces horaires, les vélos et trotinettes sont acceptés.

## Course

---

- 📅 **1<sup>ère</sup> manche le mercredi 1<sup>er</sup> mai à partir de 10h45**
- 📅 **2<sup>ème</sup> manche le mercredi 1<sup>er</sup> mai à partir de 13h45.**
- 📅 **3<sup>ème</sup> manche le mercredi 1<sup>er</sup> mai, 15 min après la 2<sup>ème</sup> montée.**
- 📅 **4<sup>ème</sup> manche le mercredi 1<sup>er</sup> mai, 15 min après la 3<sup>ème</sup> montée.**

**Les manches devraient durer environ 1 heure chacune avec un départ donné toutes les 30s.**

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

- Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.  
Lieu : Paddock Couvert – Prégrille - Circuit Géoparc.  
**Parc fermé final : (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)**  
Lieu : Circuit Géoparc – sur le circuit à la sortie du tracé du slalom
- Remise des prix le Jeudi 9 Mai au Circuit Géoparc.
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :  
1<sup>ère</sup> réunion : Jeudi 9 Mai 2024 à 7h30.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## 1.3P. VERIFICATIONS

- **Vérifications administratives obligatoires** : Mercredi 8 mai 2024 de 16h00 à 19h00.  
*Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :*  
*Jeudi 9 mai de 7h00 à 8h00.*
- **Vérifications techniques obligatoires** : Mercredi 8 mai 2024 de 16h15 à 19h15.  
*Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :*  
*Jeudi 9 mai de 7h15 à 8h15.*

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage du Circuit Géoparc

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique lors des vérifications. **Dans le cas d'une voiture louée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve.** Aucune vérification ne sera effectuée après fermeture des contrôles soit le jeudi 9 mai à 8h15.

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Mr **Franck REMY - ASA MIRECOURT- 272 rue de Lorraine- 88150 THAON les VOSGES**  
**Jusqu'au vendredi 3 mai 2024 à minuit.**  
Numéro de téléphone : 06-03-47-99-29

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixés à l'article 4. 1p aura été atteint, et au plus tard le vendredi 3 mai 2024 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **100 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- **80 €** pour les concurrents de l'ASA Mirecourt.
- **90 €** pour les concurrents du Championnat ou du Challenge du Luxembourg.
- **200 €** pour les concurrents refusant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Ces montants comprennent les 3 € reversés aux Challenge des Commissaires.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Aucune réduction pour engagements groupés sera établie.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 30 réservées au Groupe Loisir.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2P. ECHAPPEMENT

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

## CHAMPIONNAT ET CHALLENGE DU LUXEMBOURG

Les catégories admissibles au championnat ainsi qu'au challenge du Luxembourg sont décrites ci-dessous :

---

### Le Championnat du Luxembourg des Slaloms est ouvert aux voitures fermées des groupes suivants :

#### **Groupe N (R1 inclus)**

Classe 1 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
Classe 2 de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 3 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>  
Classe 4 plus de 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe A (R2 et R3 inclus)**

Classe 5 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
Classe 6 de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 7 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>  
Classe 8 plus de 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe S20 (S2000 Circuit et Rallye confondu, R4 et R5)**

Classe 9 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
Classe 10 de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 11 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>  
Classe 12 plus de 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe GT (GT2, GT3 et R-GT confondu)**

Classe 13 jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 14 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3500 cm<sup>3</sup>  
Classe 15 plus de 3500 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe E1 (E1-National / E1-FIA)**

Classe 16 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
Classe 17 de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 18 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>  
Classe 19 plus de 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe VHC1 (Périodes G1, G2, H1, H2, I, J2, J2 inclus)**

Classe 20 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
Classe 21 de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 22 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>  
Classe 23 plus de 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe E2-SH**

Classe 24 jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 25 plus de 2000 cm<sup>3</sup>

#### **Remarques :**

- Aucun coefficient de calcul de cylindrée sera appliqué pour les voitures du groupe R3T (jusqu'à 1620 cm<sup>3</sup>).
- Un passeport technique national est obligatoire pour toutes les voitures.
  - Les véhicules historiques du groupe VHC1 doivent être conformes à l'annexe K de la FIA et disposer d'un Passeport Technique Historique (PTH) de la FIA en cours de validité.
  - L'absence d'un passeport technique entraîne une amende de 200€.
- Les voitures du Groupe B déclarées illégales par la FIA (voir article 7.4.1 de l'annexe K) ne sont pas acceptées.

### Le Challenge du Luxembourg des Slaloms est ouvert aux voitures des groupes suivants :

#### **Groupe E2-SC (CN et C3 inclus)**

Classe 26 jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 27 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe D/ES-SS**

Classe 28 jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 29 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe VHC2 (Périodes F, FR, HR, IR, IC, JR inclus)**

Classe 30 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
Classe 31 de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>  
Classe 32 de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup>

#### **Groupe CM\***

Classe 33 jusqu'à 1003 cm<sup>3</sup>  
\*Selon règlements FFSA ou RFEDA

#### **Remarques :**

- Aucun coefficient de calcul de cylindrée sera appliqué pour les voitures du groupe R3T (jusqu'à 1620 cm<sup>3</sup>).
- Un passeport technique national est obligatoire pour toutes les voitures.
  - Les véhicules historiques du groupe VHC2 doivent être conformes à l'annexe K de la FIA et disposer d'un Passeport Technique Historique (PTH) de la FIA en cours de validité.
  - L'absence d'un passeport technique entraîne une amende de 200€.
- Un pilote pourra s'engager au maximum sur deux voitures différentes, ces deux voitures ne pourront cependant concourir dans la même classe.
- Trois pilotes différents pourront s'engager sur une même voiture sous condition que celle-ci soit engagée au nom d'un seul concurrent.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

Publicité obligatoire (non rachetable) sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.

Publicité optionnelle sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Géoparc se déroule sur le Circuit Géoparc. Le plan du parcours est inclus dans ce présent règlement en dernière page.

La course se déroulera en **4** manches.

Procédure de départ en course : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Paddock Couvert – Circuit Géoparc

Arrivée : Anneau du circuit – Circuit Géoparc

Longueur du parcours : 1400 m

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur une autre partie du Circuit Géoparc hors du tracé du slalom.

**Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 17h00, le Mercredi 8 Mai 2024.**

*Aucune alimentation électrique ne sera disponible.*

**Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :**

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.
- Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2p

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé :

- Paddock Couvert – Circuit Géoparc

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée :

- **Circuit Géoparc de 7h00 à 18h00.**

Téléphone permanence:

**Paul-Emile REMY (Président ASA Mirecourt) : 06 01 24 09 60**

**Jean-Marc BILDÉ (Vice-Président ASA Mirecourt) : 06 87 22 53 50**

Centre de secours le plus proche :

**Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges, 26 Rue du Nouvel-Hôpital 88100 Saint-Dié-des-Vosges**

**Tél: 03 29 52 83 00**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir article 1.2P Horaires.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des Slaloms.*

La procédure de départ se fera aux feux tricolores, en cas de dysfonctionnement la méthode classique sera alors envisagée.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc concurrent.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 secondes
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée : 10 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours : Manche non prise en compte.
- Non-respect des limites de la piste : 2 secondes
- Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée : Disqualification par le collègue.
- 

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général.
- un classement par groupe et par classe.
- un classement féminin.
- un classement 1<sup>er</sup> jeune – 25ans.
- un classement pour les voitures de la catégorie Loisir, un pour la catégorie VHC et un pour la catégorie Classic.

*Pour le Championnat et le Challenge du Luxembourg :*

- *un classement général confondu Championnat et Challenge*
- *un classement général Championnat du Luxembourg (classes 1 à 25)*
- *un classement général Challenge du Luxembourg (classes 26 à 33)*
- *un classement par classe*

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 manches.

Les classements provisoires seront affichés 30 min après l'arrivée du dernier concurrent.

Les classement sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. TROPHÉES

- **Trophée Gérard Carchon** : En souvenir de Gérard Carchon, chronométrateur de l'ASA Mirecourt, le pilote ayant été le plus régulier (écart le plus faible entre son meilleur et son plus faible temps) se verra remettre le Trophée.

### 10.2P. PRIX

- **2 engagements offerts pour la prochaine édition seront tirés au sort parmi la liste des partants.**

### 10.3P. COUPE

La répartition des coupes cumulables se fera de la façon suivante :

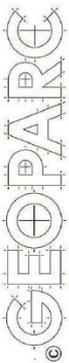
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Scratch Hors Loisir	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Loisir	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Luxembourg	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe De 1 à 5 partants	1 coupe	1 coupe	
Classe de plus de 5 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Féminine Si 3 partants ou +	1 coupe	1 coupe	
Jeune -25 ans Si 3 partants ou +	1 coupe	1 coupe	

- Tois commissaires ou bénévoles seront récompensés.

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir article 1.2P

Les pilotes qui ne pourraient assister à la remise des prix seront priés d'appeler le 06 03 47 99 29, ils pourront mandater par écrit une personne habilitée à retirer le prix. Aucune coupe ou Trophée ne sera remis sans ce mandat.



**SLALOM AUTOMOBILE  
ENCEINTES PUBLIQUES TYPE PA 1ère CATEGORIE**

- 1- ISSUE DE SECOURS
- 2- AMBULANCE-DEPANNUEUSE-MEDECIN SECURITE CIVILE
- 3- ADMINISTRATION / RECEPTION SANITAIRES
- 4- PLATE FORME HANDICAPES
- 5- CHRONOMETRAGE
- 6- POSTE DE COMMISSAIRES
- 7- HELIPOST
- 8- ACCES RESERVE OFFICES ORGANISATION
- 9- ACCES RESERVE OFFICES SECOURS
- 10- ACCES RESERVE OFFICES ORGANISATION
- 11- ACCES ET SORTIE PISTE
- 12- ACCES ET SORTIE PISTE
- 13- ACCES ET SORTIE PISTE
- 14- ACCES ET SORTIE PISTE
- 15- ACCES ET SORTIE PISTE
- 16- ACCES ET SORTIE PISTE
- 17- ACCES ET SORTIE PISTE



PLAN DE SECURITE SLALOM  
01/01/2013  
SARL BxH architecture



- ZONE PUBLIC
- GRILLAGE ACIER GALVANISE TYPE PANNEAU H=2.00 m / entraxe poteau 2.20 m
- GRILLAGE ACIER GALVANISE TYPE AUTOROUTE / H=2.00 m / entraxe poteau 5.00 m
- ZONE GRAND PUBLIC

Ce document est la propriété SARL BxH architecture, il ne peut être reproduit, communiqué ou divulgué sans son autorisation écrite préalable